

Recensement de la population 2025

Du 16 janvier au 15 février 2025

Pardies réalisera le recensement de sa population en 2025.

Début janvier, une lettre d'information du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres.

A compter du 16 janvier, un agent recenseur recruté par la commune vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20 janvier 2025 ? Contactez la commune au 05.59.60.16.71.

Recensement en ligne en suivant simplement les instructions indiquées sur la notice internet. Le recensement en ligne est plus simple et plus rapide pour vous ; plus économique pour la commune ; plus responsable pour l'environnement (diminution des formulaires imprimés).

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des **questionnaires papier** pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Vous pourrez également **vous rendre en mairie** sur les horaires d'ouverture (*du lundi au vendredi ; de 09h30 à 12h00 et de 14h15 à 18h00*) pour que les agents communaux vous accompagnent dans vos démarches.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie au 05.59.60.16.71.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

LE VILLAGE S'EMBELLIT ? ÇA SE FÊTE !



Tous les Pardisiens sont invités par le conseil municipal à participer à un moment de convivialité suite à la requalification de l'avenue du Stade, de l'avenue Camous et l'aménagement de la propriété « Chinette » le :

**Vendredi 06 décembre 2024
à 18h30 à la salle des fêtes**

Événement gratuit.

Afin de faciliter l'organisation de la journée, **il est impératif de vous inscrire au secrétariat de la mairie au plus tard le 29 novembre 2024.**

TELETHON 2024

A l'occasion du Téléthon 2024 la commune mettra une urne à la disposition des Pardisiens du 25 au 29 novembre 2024.



2025 FESTIVITES DE DEBUT D'ANNEE

Vendredi 10 janvier 2025 à 18h30 –
Vœux aux associations.

Dimanche 12 janvier 2025 – Repas offert aux aînés ; organisé par le CCAS de Pardies

- Repas à partir de 64 ans,
- Colis à partir de 70 ans pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer au repas.

Pour les nouveaux habitants, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie : contact@mairie-pardies.fr, 05.59.60.16.71.